

## AVANT PROPOS

Le présent volume de la Librairie Africaine d'Etudes Juridiques (LAEJ) est constitué des articles écrits par des participants du « Colloque sur la coopération entre les acteurs judiciaires de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi ». Le colloque a eu lieu le 4 et 5 novembre 2021 à Goma, RDC et était organisé par la Fondation Konrad Adenauer à Dakar, Sénégal au sein du programme « Etat de droit en Afrique subsaharienne (pays francophones) ». Les juristes burundais, ruandais et congolais ont discuté la sécurité, prévention et la poursuite des crimes internationaux et des violations des droits de l'homme en vue transnational et transfrontalier dans la région des grands lacs.

*Franck Shukuru* discute l'encadrement juridique de la coopération judiciaire pénale entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi dans son travail sur « *Les instruments multilatéraux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux : incorporation dans l'ordre juridique interne, mise en application et entraves à leur effectivité.* ». Il constate que l'ordre juridique et politico-diplomatique entre ces trois états doit être amélioré.

*Tshisumpa Muelu Raphael et Ahadi Byumanine Elie* présentent dans leur travail sur « *Les cadres normatifs et procéduraux nationaux dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux et violations des droits de l'homme dans la région des grands lacs : une harmonisation nécessaire?* » les nécessités d'harmonisation pour l'amélioration de la coopération judiciaire dans la Communauté économique des Pays des Grands Lacs.

*Adolphe Kilomba Sumaili* traite le « *Droit à la vérité dans la région des grands lacs: base légale, état des lieux de l'offre et de la demande* » et suggère le renforcement des capacités des sociétés civiles des trois pays sur le droit à la vérité comme pilier fondamental de tout processus de justice transitionnelle.

*Ahadi Byumanine Élie* réfléchit sur « *La coopération judiciaire en matière pénale dans la région des grands-lacs : défis et perspectives* ». Il propose l'harmonisation des textes juridiques nationales pour renforcer la coopération judiciaire en matière pénale et l'institution d'une juridiction chargée de l'interprétation et l'application des conventions de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs.

*Pacifique Muhindo Magadju* présente les formes et procédures de coopération entre les états de la région des grands lacs et révèle les obstacles à la mise en œuvre de la coopération dans « *Coopération judiciaire et lutte contre l'impunité des crimes internationaux et violations des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs* ».

*Lazare Ngenzebuhor* discute « *Les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux applicables au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda en matière de lutte contre l'exploitation des ressources naturelles : un cadre clair, adapté et harmonisé?* ». Il analyse les instruments juridiques internes et internationaux applicables

*AVANT PROPOS*

en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi en matière de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Hartmut Hamann

Ingo Badoreck